

Questions orales

produire, le taux bancaire est aujourd'hui de 11.63 p. 100, alors qu'il était de 11.72 la semaine dernière. Cette diminution sera un avantage pour ce qui est des hypothèques et des autres taux d'intérêt dans l'économie canadienne.

Le député ne s'est pas rappelé non plus l'intention du gouvernement, telle qu'elle figure dans le budget de février, de présenter un programme de protection des taux hypothécaires. Nous avons l'intention de présenter la mesure législative très prochainement et, comme je l'ai indiqué à la Chambre à plusieurs reprises, le programme sera rétroactif au 1^{er} mars dernier. Les taux assurés seront ceux de toute hypothèque soucrite ou renouvelée après le 1^{er} mars.

Enfin, monsieur le Président, le député d'en face sait certainement que le gouvernement a l'intention de présenter un programme de titres hypothécaires qui, à notre avis, pourrait dans une large mesure faire réapparaître les hypothèques à long terme sur le marché canadien. Nous prévoyons que ce programme augmentera la possibilité, à l'avenir, d'avoir des hypothèques sur dix ans.

• (1120)

M. Crosby: Monsieur le Président, il est clair que le ministre va éteindre un incendie de forêt avec un seau d'eau.

L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DE LA
CONSTRUCTION

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Il est intéressant de savoir que pour le ministre, un taux d'intérêt hypothécaire de 14.5 p. 100 ne pose pas de problème grave. Je lui rappelle que le 6 novembre 1979, celui qui est maintenant ministre des Transports disait qu'un taux d'intérêt hypothécaire de 13.5 empêcherait 800,000 familles canadiennes de s'acheter une maison. A la même date, le président actuel du Conseil du Trésor affirmait qu'un taux aussi élevé nous faisait naviguer en eaux troubles et notre économie risquait de couler à pic.

Monsieur le Président, le Canada compte un million et demi de chômeurs. En outre, un million de Canadiens ont des emplois à temps partiel exigeant un niveau de compétence inférieur au leur. Néanmoins, le gouvernement fédéral consacre jusqu'à 2 milliards de dollars à des travaux d'équipement dans le cadre de son Programme de projets spéciaux de relance. Un taux hypothécaire de 14.5 p. 100 sera néfaste au secteur de la construction, car il dissuadera les gens d'acheter des maisons.

M. le Président: Le député voudrait-il poser sa question?

M. Crosby: Le ministre peut-il justifier les dépenses du gouvernement dans le secteur des grands travaux alors qu'il supprime des emplois dans la construction domiciliaire?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face devrait savoir que nous avons eu en moyenne 162,000 mises en chantier en 1983, soit une augmentation d'environ 30 p. 100 par rapport à la moyenne de l'année précédente. Au cours du premier trimestre, cette année, les mises en chantier ont atteint 140,000 logements en moyenne, soit une hausse de 6.3 p. 100 par rapport

au dernier trimestre de 1983. Le député admettra que la construction domiciliaire n'a cessé de progresser à des niveaux sensiblement supérieurs à ceux de ces dernières années.

En ce qui concerne les taux d'intérêt canadiens et, notamment, les taux d'intérêt hypothécaire, il n'y a lieu pour personne de s'en réjouir, bien entendu. Toutefois, ainsi que nous l'avons compris au cours de nos débats à la Chambre depuis quelques semaines, nos taux d'intérêt résultent, dans une large mesure, de ceux qui sont pratiqués aux États-Unis. Les taux d'intérêt américains ont augmenté depuis deux mois en raison des nouveaux emprunts que le gouvernement a dû faire parce que son déficit systématique a atteint des proportions sans précédent et à cause de la forte demande venant d'un secteur privé en pleine croissance économique. Ces deux facteurs conjugués ont fait grimper les taux d'intérêt aux États-Unis. Étant donné le volume important de nos échanges commerciaux avec ce pays et la liberté de notre marché monétaire, cette pression à la hausse sur les taux d'intérêt ne peut manquer d'avoir des répercussions au Canada.

M. Crosby: Monsieur le Président, je remercie le ministre de son exposé économique, mais je voudrais que nous parlions des Canadiens.

LE RÉGIME DE PROTECTION DES TAUX HYPOTHÉCAIRES

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Les propriétaires dont le taux d'intérêt hypothécaire va augmenter de 3 ou 4 p. 100 verront leurs versements mensuels augmenter de \$100 ou plus. Où vont-ils trouver l'argent? Selon le gouvernement, il existe un régime de protection des taux hypothécaires. Il l'a annoncé dans les journaux le 10 avril dernier. Un mois et demi plus tard, le projet de loi n'a toujours pas été présenté. Pour la gouverne des Canadiens dont les versements hypothécaires vont augmenter sous peu, le ministre peut-il nous dire quand il compte présenter ce régime de protection hypothécaire? La publicité est faite, où est le bill?

Une voix: Où est le bœuf?

M. Hnatyshyn: Où est l'andouille?

Une voix: La voici!

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face et son parti approuveront sans nul doute la politique générale du gouvernement, laquelle prévoit de consulter au maximum le secteur privé à l'égard des programmes et des mesures qui auront une incidence importante sur le secteur privé.

Après avoir annoncé dans le budget le régime de protection des taux hypothécaires, nous avons pris deux mesures. Nous avons entrepris des consultations intensives avec les consommateurs, les sociétés de financement d'hypothèques, le secteur du bâtiment et divers autres secteurs s'intéressant aux marchés hypothécaires. Par ailleurs, nous avons entrepris d'appliquer ce programme, lorsqu'il entrera en vigueur, rétroactivement au 1^{er} mars dernier, soit tout de suite après le budget. Tout Canadien qui décide de participer au programme pourra le faire à compter du 1^{er} mars, selon les taux d'intérêt hypothécaires en vigueur à l'époque où il ou elle a contracté une nouvelle hypothèque ou renouvelé l'ancienne.